

Plan Climat de la MRC de Roussillon - Mémoire de la CDC

Présentation de la CDC Roussillon



Fondée en 2012, la Corporation de développement communautaire (CDC) Roussillon est un **regroupement de 60 organismes communautaires** qui œuvrent dans divers champs d'activité, dont la question environnementale, sur le territoire de la MRC de Roussillon, et dont la mission est d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socioéconomique de son milieu.

Les CDC se distinguent par rapport aux autres regroupements car elles sont de nature locale et multisectorielle. Également, aucun autre type de regroupement ne porte explicitement le mandat de travailler au développement communautaire et socioéconomique du milieu, et ce, dans une perspective globale, alternative et solidaire. Un réseau de 70 CDC sont réparties partout au Québec.

La **mission** de la CDC Roussillon se définit ainsi:

- Promouvoir le développement communautaire dans la MRC Roussillon, les intérêts, les préoccupations et les contributions des groupes au développement du milieu.
- Sensibiliser la population à améliorer sa qualité de vie par tous les moyens jugés appropriés.
- Impliquer les citoyens et citoyennes dans la recherche de solutions pour contrer les problèmes vécus dans leur communauté.
- Rassembler, dans des actions concertées et complémentaires, les organismes communautaires, leurs partenaires et collaborateurs préoccupés par la pauvreté, les conditions politiques et environnementales, la qualité de vie et le développement de leur milieu.
- Favoriser dans une perspective multi sectorielle le développement communautaire.
- Stimuler la réflexion, la consultation et la concertation sur tout ce qui touche le développement social, durable et communautaire.

La mission de la CDC s'inscrit dans **dix volets d'intervention** dont plusieurs qui soutiennent les recommandations précisées dans ce mémoire:

- + Concertation
- + Information
- + Consolidation et développement communautaire
- + Travail en partenariat
- + Représentation

- + Soutien et services aux membres
- + Formation
- + Soutien à l'économie sociale et solidaire
- + Promotion
- + Recherche

En savoir plus sur la CDC, sa mission, ses réalisations et ses 60 organismes membres :
cdcroussillon.org | facebook.com/roussillon.cdc

La CDC n'est pas experte sur la question de l'environnement ou du climat, mais elle est une **actrice importante du renforcement de la capacité d'agir collective**, notamment par le biais de ses volets d'intervention, de son ancrage dans la communauté et de la reconnaissance de sa capacité de rassembler et mobiliser.

Par le dépôt de ce mémoire et en cohérence avec sa mission, la CDC se fait porte-parole d'un **espace de dialogue essentiel** entre le milieu communautaire, les citoyen·nes et le milieu municipal, pour voir émerger des solutions concrètes et durables.

Ce mémoire ne se substitue pas à ceux déposés par les membres de la CDC et autres organismes environnementaux, il met plutôt en lumière nos lieux de convergence et de collaboration.

Le **Rendez-vous écocitoyen**, organisé par la CDC et ses collaboratrices·eurs, est un exemple d'action qui déploie notre mission et notre expertise, en lien avec l'environnement.

- + **Réunir** les organisations concernées pour co-organiser l'activité
- + **Promouvoir** un événement **rassembleur** pour toute la communauté de Roussillon
- + **Inform**er les citoyen·nes sur les enjeux environnementaux, les organismes qui agissent sur le territoire, les solutions identifiées et les opportunités d'implication
- + Renforcer la **participation citoyenne**
- + **Développer des partenariats** en lien avec les enjeux

En partenariat avec Desjardins, la 2^e édition de l'événement, qui s'est tenu en mars dernier, a réuni une douzaine d'organismes qui ont accueilli plus de 150 participant.es au Centre écologique Fernand-Seguin. La 3^e édition, qui aura lieu au Récréoparc de Sainte-Catherine, est en planification.

Notre vision

En lien avec sa mission et ses volets d'intervention, la CDC Roussillon défend que les mesures à mettre en place pour faire face aux changements climatiques doivent être **inclusives, concertées et territoriales**.

L'inclusion – Il est essentiel de reconnaître que les conséquences des changements climatiques impactent davantage les personnes et communautés vulnérables. Par exemple, les populations défavorisées sont plus susceptibles d'habiter dans des îlots de chaleur, des quartiers davantage bétonnés et asphaltés, avec moins de canopée. En temps de canicule, cela augmente de plusieurs degrés la température et accroît considérablement les risques sur la santé physique et mentale. Aussi, les logements de ces quartiers sont plus souvent mal isolés, déficients du point de vue de l'efficacité énergétique et sans système de climatisation. Le peu d'espaces verts à proximité qui caractérisent souvent ces quartiers n'offre pas la possibilité pour ses résident.es d'obtenir du répit quand les chaleurs deviennent extrêmes, de même que leurs moyens de transport limités pour se diriger vers des îlots de fraîcheur. Ainsi, les communautés vulnérables sont surimpactées par les enjeux climatiques, mais également moins outillées, plus limitées dans leur capacité de mettre en œuvre des solutions, qui finalement sont mésadaptées à leurs réalités.

Sources

<https://www.inspq.qc.ca/changements-climatiques/vrac-parc/population-faible-revenu>

<https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/6396-les-consequences-des-changements-climatiques-sur-les-populations-vulnerables>

La concertation – Les changements climatiques concernent l'ensemble des personnes et organisations de la collectivité. Il est primordial de miser sur les forces respectives de chacune pour porter des actions durables. Ainsi, en croisant les champs de compétence, les ressources et les moyens de chacune, il sera plus efficace d'agir en collaboration et dans le respect de nos capacités.

Le territoire – Considérant l'absence de frontière pour le climat et la non-pertinence des limites administratives pour les bouleversements climatiques, il est important d'assurer la cohérence des mesures et l'équité de leur mise en œuvre sur l'ensemble des onze municipalités de Roussillon. La mobilisation territoriale est essentielle pour ancrer des actions pérennes et le leadership que peut jouer la MRC est un levier.

Nos recommandations

+ Porter une attention spécifique sur les populations vulnérables, tant pour documenter les lieux où elles se trouvent et les enjeux qu'elles vivent, mesurer ou anticiper les conséquences qu'elles subissent, assurer leur participation pour identifier des solutions propres à leurs réalités et les accompagner pour la mise en œuvre de ces solutions.

Initiative inspirante – Une municipalité au premier plan de la justice socioclimatique : Dans son plan d'entretien et de rénovation des infrastructures municipales, la Ville de Longueuil priorise les quartiers plus défavorisés dans la planification des travaux. Ainsi, ses résident.es bénéficieront de parcs mieux aménagés, de piscines et jeux d'eau rénovés et de verdissement accru, toutes des mesures pour accroître les zones de fraîcheur dans les quartiers vulnérables.

Les conditions gagnantes de la mobilisation territoriale

Le milieu communautaire, environnemental et de l'économie sociale se présentent comme des acteurs-clés de la concertation et de la mobilisation territoriales, utiles au déploiement du Plan Climat de la MRC.

+ Les groupes environnementaux locaux possèdent des expertises variées et complémentaires sur plusieurs enjeux : milieux humides, milieux naturels, qualité de l'eau, bassins versants, canopée, biodiversité, protection des espèces et du territoire, etc.

+ La CDC et le milieu communautaire possèdent une connaissance fine des enjeux du territoire, une analyse des interactions entre ces enjeux, une capacité de mobilisation et de co-construction et ont une relation privilégiée avec la population. Ils portent notamment des actions de mobilisation et d'éducation populaire précieuses pour la mise en œuvre du Plan Climat : information, sensibilisation, expertise de vécu, amélioration des connaissances, diffusion, promotion, participation citoyenne, résilience socioclimatique.

+ Les entreprises d'économie sociale valorisent une économie sobre à impact social et des projets d'économie circulaire, soit une vision à appuyer et des pratiques à adopter à l'échelle de la MRC pour une réelle transition socioécologique.

Les conditions défavorables

+ La reconnaissance et la valorisation des expertises des organismes communautaires sont souvent sous-estimées. Les groupes environnementaux ont pourtant de solides connaissances, des ressources humaines formées et expérimentées, des bénévoles impliqués. Nous invitons nos collaboratrices et collaborateurs à considérer le milieu communautaire au-delà d'un simple processus de consultation, mais comme un allié incontournable dans une démarche inclusive, concertée et territoriale, qui défend les droits du vivant.

+ Malgré leur pertinence et leur expertise, le sous-financement chronique des organismes environnementaux limite leur capacité d'agir. En ce sens, des partenariats entre le milieu communautaire et le milieu municipal pour le déploiement du Plan Climat devraient considérer la valeur pécuniaire de l'expertise des organismes et les moyens financiers essentiels pour les engager dans les solutions pérennes.

+ La pertinence d'une concertation intersectorielle en environnement dans le Roussillon et son effet levier pour le Plan Climat nous paraît évidente. Toutefois, pour les raisons évoquées ci-haut et faute de ressources dédiées, cette concertation ne peut voir le jour.

+ Un chantier de transition socioécologique, tel qu'on le voit ailleurs au Québec, aurait le potentiel d'engager l'ensemble du territoire dans une démarche juste et solidaire afin de concrétiser la résilience. Toutefois, de nouveau pour les raisons évoquées ci-haut et faute de ressources dédiées, ce mouvement ne peut se déployer.

Assurer la pérennité

La pérennité des actions est une visée primordiale et de notre point de vue, elle peut se réaliser par divers moyens :

+ Que la MRC et les municipalités assurent un leadership à partir de leurs rôles, responsabilités et compétences.

+ Arrimer le Plan Climat avec les autres plans et orientations de la MRC et des municipalités. Par exemple : positionnement en développement social et en développement durable, priorités établies des différents services de la MRC et des villes, politiques municipales, visées en économie sociale, projet de Hub alimentaire, mise à jour du PDZA, Schéma d'aménagement du territoire. Un grand nombre d'actions peut se déposer dans cette cohérence et cette cohésion et la mise en œuvre de solutions peut répondre à la fois aux objectifs de différents plans.

+ Réfléchir à la convergence des crises (notamment climatiques et sociales) via un Comité de coordination du Plan Climat Roussillon. Ce comité réunirait différents acteurs de la communauté, serait en lien avec la direction générale de la MRC et aurait notamment pour objectif d'arrimer les différents plans de la MRC.

+ Arrimer le Plan Climat avec les plans des partenaires du territoire. Par exemple, la Feuille de route d'Espace Roussillon – démarche collective en développement social qui identifient des actions sur la mobilité durable, les milieux de vie de qualité et de proximité, le partage des savoirs, des connaissances et des communs. Un ensemble de partenaires adhèrent déjà à ces objectifs et Espace Roussillon se veut un espace de concertation important.

Mémoire rédigé par Virginie Bernier, agente de mobilisation de la CDC Roussillon

-Les éléments soulevés dans ce mémoire ont été discutés en collectif avec sept organismes environnementaux, membres et non-membres de la CDC Roussillon-

Pour nous contacter :

Corporation de développement communautaire (CDC) Roussillon
438-490-3789 | cdcroussillon.org